

RECRUTEMENT D'UN-E PROFESSEUR-E DE SOCIOLOGIE

La Faculté des Sciences Économiques et Sociales de l'Université de Fribourg/Suisse met au concours pour le 1^{er} octobre 2005 un poste de

Professeur-e ordinaire ou de professeur-e associé-e de sociologie

Le Département des sciences de la société de l'Université de Fribourg (Suisse) met au concours un poste de professeur-e ordinaire ou de professeur-e associé-e en **sociologie**. Détails sur le site web <http://www.unifr.ch/sociomedia/>. Le poste est à pourvoir pour le 1^{er} octobre 2005.

La langue d'enseignement est le français. La connaissance de l'allemand est requise pour les tâches de coordination scientifique et de gestion (l'Université est bilingue).

Conditions de travail et de salaire compétitives, dans un environnement de qualité. Exigences: doctorat, habilitation ou équivalent, publications de niveau international et aptitudes pédagogiques.

Candidatures avec les documents habituels (CV, listes des publications et cours donnés, copies de diplômes) une copie des trois principales publications et l'indication de trois références, à transmettre avant le

31 janvier 2005

au Doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg, 20, Avenue de l'Europe, CH-1700 Fribourg/Suisse. Informations auprès du prof. Jean Widmer, président de la commission, au tél: +41 26 300 83 82, fax: +41 26 300 97 27, jean.widmer@unifr.ch

Profil du poste:

La Commission d'appel privilégie une formulation ouverte du profil du poste. Celui-ci comprend un enseignement en sociologie générale au niveau du Bachelor et un enseignement plus spécialisé dans le cadre du Master « Communication, politique et société ». La décision d'engager un-e professeur-e associé-e ou ordinaire dépend des qualifications du ou de la candidat-e retenu-e.

Le poste prend place dans le Département des sciences de la société. Ce Département comprend trois domaines. Outre le domaine « sociologie et médias » dans lequel s'inscrit le poste mis au concours, le Département comprend un domaine germanophone « Medien- und Kommunikationswissenschaft » et un domaine bilingue en sciences politiques.

Le domaine sociologie et médias comprend 3,5 postes de professeur, 2,5 en sociologie de la communication et des médias et 1 en sociologie générale - celui qui est mis au concours.

Ce dernier poste comprend un poste de maître-assistant-e et deux postes de collaborateurs ou de collaboratrice scientifique. Ces derniers/ères préparent à 50%

leur doctorat et sont à disposition du/de la titulaire pour des tâches d'encadrement durant les autres 50% de leur temps.

Le domaine sociologie et média propose un enseignement en Bachelor et un enseignement en Master. Le Bachelor est conçu comme une introduction à la sociologie générale en privilégiant deux axes de lectures, la communication sociale et le politique au sens large. Du point de vue pédagogique, l'accent est mis sur une participation active des étudiant-e-s. L'enseignement débute par des connaissances de base (histoire de la sociologie, stratification, théories, méthodes) et propose rapidement des séminaires dont les travaux incluent des recherches empiriques. Le Master portera notamment sur l'étude des problèmes et des débats publics, la communication politique, les structures des espaces publics. Le terme « politique » renvoie donc plus à un angle d'analyse qu'à un domaine de spécialisation. De même, le terme « communication » dépasse la seule problématique des médias.

Description de la fonction

La fonction comprend un enseignement en sociologie dans le cadre du Bachelor et du Master. Jusqu'à la mise en place du nouveau système, soit jusqu'en 2007, l'enseignement sera encore en partie dans le cadre de la licence à quatre ans. Dans la nouvelle et dans l'ancienne formule, des étudiants de la Faculté des Lettres suivent cet enseignement au titre de branche secondaire.

- L'enseignement minimal est de 6h par semaine.
- Il comprend des cours et des séminaires.

Les séminaires sont conçus comme des projets de recherche empirique dont la conception (base théorique et méthodes) ainsi que la présentation et la discussion ont lieu en classe. Ceci correspond à un choix pédagogique selon lequel la qualité de la formation est améliorée en intégrant les éléments théoriques dans une perspective active de recherche.

Par ailleurs, il est souhaité que les professeurs participent à la formation continue destinée à un public extra-universitaire. Cette activité peut passer par le service de formation continue de l'université ou par la participation à des offres organisées par exemple par des associations professionnelles.

- Il comprend la conduite de travaux finaux de Bachelor et de Master ainsi que la contribution à la formation doctorale. Les trois niveaux sont l'objet de colloques ou séminaires spécifiques. La formation doctorale est organisée dans le cadre de la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale.

Activités de recherche

Selon le cahier des charges, 40-50% du temps sont destinés à la recherche. Ce temps comprend l'encadrement des doctorants. Outre la recherche propre, l'Université favorise la conduite de recherches collectives, exécutée par des collaborateurs/trices scientifiques. Les projets de recherche sont soit financés par le Fonds National de la Recherche Scientifique, en quel cas l'Université se charge de sa gestion administrative, soit par des fonds de tiers. Dans ce dernier cas, l'Université participe aux frais de gestion administrative. Dans tous les cas, seuls les exécutants sont financés par les projets de recherche et non le professeur.

Activités de service

Les activités de service concernent essentiellement l'acceptation de mandats publics ou privés dans les domaines de compétence du poste.

Participation à la gestion collégiale

Un professeur ordinaire ou associé est membre de plein droit des séances professorales et est donc susceptible de devoir prendre en charge les tâches liées à ce droit. Le cahier des charges prévoit que 10-20% du temps soit consacré à de telles tâches. Elles incluent également des tâches administratives liées au fonctionnement de la Faculté. Ces tâches requièrent l'acquisition de connaissances au moins passive de la langue allemande.

- *La fonction de professeur est un emploi à 100% exigeant la disponibilité de son titulaire pour les étudiant-e-s pendant au moins 4 jours par semaine.*
- *L'engagement n'est pas à durée déterminée.*

Procédures de la mise au concours

La Faculté nomme une commission de nomination qui comprend des professeurs ainsi que des représentant-e-s des collaborateurs/trices scientifiques et des étudiant-e-s. Au moins un professeur enseigne à une autre université.

La Commission se réunit pour accomplir les tâches suivantes :

- pour sélectionner les candidat-e-s qui seront appelé-e-s à donner une leçon d'épreuve ;
- pour discuter avec les candidat-e-s retenu-e-s dans ce choix restreint après leur leçon d'épreuve ;
- pour faire une proposition de candidat-e-s à l'intention du Conseil de la Faculté.

La proposition du Conseil de la Faculté est transmise ensuite au Rectorat qui la soumet pour la décision d'engagement au Département concerné du Conseil d'Etat de Fribourg.

Pour la Commission d'appel,

J. Widmer, 9 novembre 2004